



ASCPA Rando

27, av. J.-F. Kennedy 33600 PESSAC - Tél . 05.56.36.05.62

admin@ascparando.com



FF Randonnée
les chemins, une richesse partagée
Gironde

Pessac, le 18 janvier 2024

WEEK END dans le Tarn-et-Garonne, 7-9 juin 2024

*Un périple entre les grandes vallées fluviales
de la Garonne, du Tarn et de l'Aveyron*



L' A.S.C.P.A Rando a été déclarée à la préfecture de la Gironde le 30 mai 1994 sous le N° W332000777

Association utilisatrice de l'extension de l'Immatriculation Tourisme fédérale de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre 64, rue du Dessous des Berges 75013 Paris N° IM075100382
Tél. 01 44 89 93 90 - fax 01 40 35 85 48 CENTRE D'INFORMATION : tél. 01 44 89 93 93 - fax 01 40 35 85 67

La Fédération Française de la Randonnée Pédestre est une association reconnue d'utilité publique. Agréée et délégataire du Ministère chargé des Sports pour la randonnée pédestre et le Longe Côte.
Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre Code APE : 9319Z - SIRET : 303 588 164 00051.

Au cœur de l'Occitanie, le TARN-et-GARONNE offre une variété de curiosités naturelles et de trésors du patrimoine, dont nous découvrirons quelques éléments. Nous alternerons randonnées pédestres et visites de sites touristiques. Au menu:

- Vendredi 7 : la « pente d'eau » de Montech. Une réalisation unique, curieuse alternative du système traditionnel de l'écluse, qui permet aux péniches de remonter une pente sans discontinuité. Nous commencerons par une visite qui nous fera voir l'étonnante machinerie actionnant le système. Nous poursuivrons par une randonnée en local du site, en lisière de la forêt domaniale d'Agre.
- Samedi 8 : Bruniquel et ses deux châteaux, un des plus beaux villages de France, perché à 80m au-dessus de l'Aveyron. Deux randonnées au programme pour découvrir le site sur chaque côté de la rivière, et visite du village dans l'intermède.
- Dimanche 9 : visites touristiques. Nous commencerons avec l'abbaye de Moissac, célèbre par son cloître et son tympan inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO. Dernière étape : Donzac et son Conservatoire des métiers d'autrefois, foisonnante collection d'objets, machines et outils qui nous feront remonter le temps sur plus d'un siècle.

1. PROGRAMME DU SEJOUR

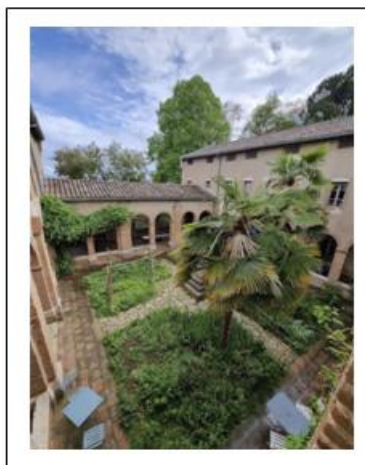
Ce programme pourra être modifié en fonction des conditions météo.

VENDREDI 07 JUIN

Rendez-vous sur le parking de l'ASCPA à 7 heures pour un départ du bus à 7h30 précises.

Nous arriverons à MONTECH vers 10h30 pour visiter la PENTE D'EAU DE MONTECH ou nous sommes attendus vers 11 heures la durée est estimée à 1h30.

A l'issue de cette visite nous ferons le pique-nique que vous n'oublierez pas de mettre dans votre sac à dos. L'après déjeuner vers 13h30 sera consacré à une randonnée au départ du site en lisière de la forêt domaniale d'Agre environ 10 km avec un IBP DE 25 Durée estimée de la rando 3h30.



Notre lieu d'hébergement : l'ancien Carmel de Moissac, halte majeure sur les chemins de Compostelle, aujourd'hui aménagé en gîte pour les randonneurs. Le lieu est en hauteur, offrant un panorama sur la ville et les plaines réunies de la Garonne et du Tarn.

L' A.S.C.P.A Rando a été déclarée à la préfecture de la Gironde le 30 mai 1994 sous le N° W332000777

Association utilisatrice de l'extension de l'Immatriculation Tourisme fédérale de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre 64, rue du Dessous des Berges 75013 Paris N° IM075100382
Tél. 01 44 89 93 90 - fax 01 40 35 85 48 CENTRE D'INFORMATION: tél. 01 44 89 93 93 - fax 01 40 35 85 67

La Fédération Française de la Randonnée Pédestre est une association reconnue d'utilité publique. Agréée et délégataire du Ministère chargé des Sports pour la randonnée pédestre et le Longe Côte.
Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre Code APE : 9319Z - SIRET : 303 588 164 00051.

Après cette rando nous prendrons le bus qui nous amènera à notre hébergement situé à l'Ancien carmel de Moissac où nous arriverons vers 17h45, répartition dans les chambres.
18h30 Apéro de bienvenu suivi du repas servi à 19h15.

SAMEDI 08 JUIN

Petit déjeuner à 7h30 distribution des pique-niques par l'hébergeur
8h15 Nous montons dans le bus direction BRUNIQUEL distant d'environ 60km



Bruniquel : le château vieux et le château jeune, datant des 12^{ème} et 15^{ème} siècles. A voir, parmi les expositions permanentes : la salle consacrée au site préhistorique de la grotte de Bruniquel.

Départ d'une rando de 4km500 IBP 25 Durée de cette rando environ 2h nous prendrons le pique nique sur place après la rando. Après nous être restaurés 2 options seront possibles
Pour ceux qui le désirent ou ne souhaitant pas faire la rando de l'après midi nous proposerons une visite longue du village incluant les deux châteaux (le prix de la visite n'est pas compris dans la prestation du séjour). Les plus courageux feront une rando de 7km800 Ibp 32
Vers 17 heures nous reprenons le bus direction Moissac.
A 18H45 petit apéro et repas à 19h30.

DIMANCHE 09 JUIN

8h00 heures Petit déjeuner distribution des paniers pique-niques, chargement des bagages dans le bus.
9h00 Nous quittons le Carmel. Départ à pied vers le centre ville de MOISSAC.
10h00 Visite - ABBAYE MOISSAC.
11h45 nous prendrons le bus qui nous amènera à DONZAC. A l'arrivée ce sera le dernier pique-nique de la sortie. Après ce dernier nous visiterons LE CONSERVATOIRE DES METIERS D'AUTREFOIS.
Cette visite se fait en 2 parties durant une heure avec un guide, suivie d'une visite libre environ 1 heure aussi.

Le portail sud de l'abbatiale Saint Pierre et son très renommé tympan, qui figure le retour du Christ sur Terre à la fin des temps.



Une des pépites du conservatoire de Donzac : la voiture de Gaston, version sport.

L' A.S.C.P.A Rando a été déclarée à la préfecture de la Gironde le 30 mai 1994 sous le N° W332000777

Association utilisatrice de l'extension de l'Immatriculation Tourisme fédérale de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre 64, rue du Dessous des Berges 75013 Paris N° IM075100382
Tél. 01 44 89 93 90 - fax 01 40 35 85 48 CENTRE D'INFORMATION: tél. 01 44 89 93 93 - fax 01 40 35 85 67

La Fédération Française de la Randonnée Pédestre est une association reconnue d'utilité publique. Agréée et délégataire du Ministère chargé des Sports pour la randonnée pédestre et le Longe Côte.
Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre Code APE : 9319Z - SIRET : 303 588 164 00051.

Le séjour se termine retour au bus et direction PESSAC pour une arrivée vers 19 heures.
En fonction des conditions météo nous adapterons le séjour.
Le dimanche 09 JUIN étant jour d'élections européennes prévoyez de faire une procuration.

2. HEBERGEMENT

Nous serons hébergés à l'ancien CARMEL DE MOISSAC, gîte géré par le Club Alpin Français de Toulouse.

Les chambres seront de 2 ou 3 personnes, possibilité de chambre seule avec supplément (35€ pour les 2 nuits) nombre limité en fonction du nombre de participants. Les sanitaires seront communs. Les draps et couvertures sont fournis. Prévoir linge de toilette.

3. MODALITES DU SEJOUR

45 personnes maximum 35 minimum.

Conditions :

- Etre adhérent à l'ASCPA randonnée pédestre
- Etre licencié (licence individuelle avec responsabilité civile 2023-2024)
- Etre apte médicalement à la randonnée pédestre
- Etre équipé pour la randonnée.

Matériel nécessaire

- Chaussures de randonnées de préférence à tige haute
- Des bâtons (facultatifs mais conseillés)
- Le sac à dos contenant
 - licence, carte vital, carte d'identité
 - Fiche médicale d'urgence actualisée
 - Trousse individuelle de secours adaptée à vos besoins et contenant outre vos éventuels médicaments, le nécessaire vous permettant de faire face aux petits tracas (ampoules piqûres coupures etc.)
- Vêtements adaptés à tous les temps
- 1,5 litre d'eau minimum
- Aliments énergétiques

Un sac de voyage contenant :

- vos effets personnels pour la durée du séjour
- nécessaire de toilette
- chaussures légères pour l'hébergement

4. COUT DU SEJOUR

PRIX : 210 € + 35€ CHAMBRE SEULE

Ce prix comprend :

- L'hébergement en pension complète, du diner du 1^{er} jour au déjeuner du dernier jour (pique-nique)
- L'accompagnement des randonnées par un animateur de l'association.
- Les taxes de séjours.
- Les prestations touristiques - pente d'eau de Montech - visite de l'abbaye de MOISSAC - visite du conservatoire des métiers d'autrefois à DONZAC.
- La contribution immatriculation tourisme
- Le transport en bus.

L' A.S.C.P.A Rando a été déclarée à la préfecture de la Gironde le 30 mai 1994 sous le N° W332000777

Association utilisatrice de l'extension de l'Immatriculation Tourisme fédérale de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre 64, rue du Dessous des Berges 75013 Paris N° IM075100382
Tél. 01 44 89 93 90 - fax 01 40 35 85 48 CENTRE D'INFORMATION: tél. 01 44 89 93 93 - fax 01 40 35 85 67

La Fédération Française de la Randonnée Pédestre est une association reconnue d'utilité publique. Agréée et délégataire du Ministère chargé des Sports pour la randonnée pédestre et le Longe Côte.
Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre Code APE : 9319Z - SIRET : 303 588 164 00051.

Ce prix ne comprend pas :

- La souscription aux assurances facultatives : « annulation et interruption de voyage » « bagages » ? « Assistance voyageur ». (Voir notice d'assurance sur le site internet du club).
- La visite du château de Bruniquel (pour ceux qui prendront cette option)
- Les aliments énergétiques que vous mettrez dans votre sac à dos.
- Les boissons consommées à l'hébergement (ou autre) non comprises dans les repas.
- Les dépenses personnelles
- Le pique-nique du VENDREDI MIDI à emporter dans votre sac à dos.
- D'une manière générale, tout ce qui n'est pas indiqué comme compris.

5. INSCRIPTIONS

Les étapes pour s'inscrire.

- Préinscriptions à partir du 15 Janvier 2024. Date limite : 31 janvier 2024
Il suffit d'envoyer un email à lalande.gerard@orange.fr en précisant : NOM, PRENOM, N° DE LICENCE et si vous souhaitez une chambre seule celle-ci sera attribué par ordre d'inscription.
Si nécessaire une liste d'attente sera établie.
- Vous recevrez à partir du 1 février un email avec un bulletin d'inscription, que vous devrez imprimer et remplir.
- En option, vous pourrez souscrire une assurance annulation. Pour cela, vous devez télécharger et renseigner le formulaire correspondant. Vous le trouverez en cliquant [ici](#) ou en allant sur le site de l'ASCPA Randonnée, rubrique Sorties découvertes (aller à la fin du document, onglet Bulletin de souscription d'assurances).
- Etape finale : l'inscription proprement dite.
Vous devrez pour cela préparer un courrier que vous enverrez avant le 29 février 2024 à l'adresse de Gérard :
Gérard LALANDE 20 Avenue des mésanges 33127 MARTIGNAS SUR JALLE

Ce courrier devra contenir :

- [Composition du dossier d'inscription avec assurance](#)
 - Bulletin d'inscription rempli et signé
 - Formulaire d'assurance rempli et signé indiquant le choix de l'option (1 ou 2 ou 3, sachant que cette dernière est comprise dans la licence IRA)
 - Chèque d'acompte 80 € ou 115 € (avec chambre particulière)
 - Chèque de solde 130 €
 - Chèque d'assurance qui sera d'un montant variable selon l'option choisie
- NB les trois chèques seront libellés à l'ordre de l'ASCPA randonnée pédestre

- [Composition du dossier d'inscription sans assurance](#)

- Bulletin d'inscription rempli et signé
- Formulaire d'assurance rempli et signé après avoir coché le cercle rouge « je déclare avoir pris connaissance de la notice d'information concernant
- Chèque d'acompte soit 80 € ou 115 € (avec chambre particulière)
- chèque de solde soit 130 €

L' A.S.C.P.A Rando a été déclarée à la préfecture de la Gironde le 30 mai 1994 sous le N° W332000777

Association utilisatrice de l'extension de l'Immatriculation Tourisme fédérale de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre 64, rue du Dessous des Berges 75013 Paris N° IM075100382
Tél. 01 44 89 93 90 - fax 01 40 35 85 48 CENTRE D'INFORMATION: tél. 01 44 89 93 93 - fax 01 40 35 85 67

La Fédération Française de la Randonnée Pédestre est une association reconnue d'utilité publique. Agréée et délégataire du Ministère chargé des Sports pour la randonnée pédestre et le Longe Côte.
Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre Code APE : 9319Z - SIRET : 303 588 164 00051.

NB Tous les chèques seront libellés à l'ordre de l'ASCPA randonnée pédestre.
Le chèques d'acompte et le chèque pour l'assurance seront encaissés à partir du 01/03/2024
Dates d'encaissement des chèques de solde à partir du 07/05/2024.

6. CONDITIONS D'ANNULATION DE L'INSCRIPTION

Toute annulation postérieure a l'inscription ne donnera lieu à aucun remboursement.

- annulation entre le 01/ 03/ 2024 et le 06/ 05/ 2024/ Le chèque d'acompte sera conservé.
- annulation après le 06/ 05/ 2024 Le versement de l'acompte 80€ ou 115€ SI CHAMBRE

SEULE et le solde 130€ seront conservés soit la totalité du séjour.

7. CESSION DU SEJOUR :

Au moins 7 jours avant le départ, un voyageur peut céder son séjour à un autre membre de l'ASCPA Rando remplissant les mêmes conditions que lui. Il en informera alors immédiatement et formellement l'organisateur. Le participant remplaçant (cessionnaire) devra remplir aussitôt un bulletin d'inscription en double exemplaire et s'acquitter sans délai du montant du séjour et éventuellement des primes d'assurances facultatives. Les sommes versées par le cédant lui seront remboursées après déduction de la contribution EIT et UEIT, des primes d'assurances éventuellement souscrites, du surcoût des éventuelles options, et des éventuels frais administratifs associés au changement de participant.

8. ASSURANCES FACULTATIVES

Vous aurez la possibilité de souscrire, lors de l'inscription définitive, aux assurances individuelles facultatives au moyen du bulletin de souscription assurances mis à votre disposition au moment de l'envoi du bulletin d'inscription.

Les conditions générales de vente sont disponibles sur le site internet du club

[\(https://ascparando.com/sorties-decouverte/\)](https://ascparando.com/sorties-decouverte/)

9. RESPONSABLES DE LA SORTIE

Alain GARBAYE - Jacky ROUSSEAU - Bernard POULIGNY

10. CORRESPONDANT TOURISME

Gérard LALANDE